

Ce cours vise à initier les étudiants et les étudiantes à la sociologie du droit comme domaine de recherche, en insistant notamment sur l'intérêt que présente cette discipline pour de futurs juristes. Le cours souhaite encourager les étudiants et les étudiantes à réfléchir de façon critique aux rapports qu'entretiennent le droit, dans ses multiples facettes (la loi, l'appareil judiciaire et administratif, les documents officiels, le raisonnement juridique, etc.), et la société. À l'issue du cours, l'étudiant ou l'étudiante devrait pouvoir :

- Objectif du cours :
- démontrer sa compréhension des principales conceptions sociologiques du droit et des courants de recherche contemporains dans ce domaine ;
 - expliquer le rôle de différents acteurs sociaux (professionnels du droit, employés de l'État, société civile, entreprises, etc.) dans la formation et la mise en œuvre du droit ;
 - discuter d'un enjeu juridique contemporain en mobilisant de façon critique des concepts et une analyse sociologiques.

Description du cours :

Le cours offre une introduction à la sociologie du droit, au cours de laquelle les étudiants et les étudiantes auront l'occasion d'explorer ce que signifie étudier le droit comme un phénomène social. La première partie du cours sera consacrée au rapport entre droit et société et à l'émergence d'une approche spécifiquement sociologique du droit au tournant du 20^e siècle. La suite du cours examinera comment le droit est tout à la fois un construit social (c'est-à-dire le produit des interactions entre les acteurs sociaux) et un instrument de contrôle et de transformation de la société. Au fil de cette réflexion, les étudiants et les étudiantes aborderont une variété de thèmes ayant fait l'objet d'études sociologiques, dont la culture et la conscience du droit, les professions juridiques, les usages militants du droit, le pluralisme juridique et la globalisation.

Méthode d'enseignement :

L'enseignement se partagera entre des exposés magistraux et un format plus proche du séminaire, avec des exposés oraux des étudiants, des discussions en petits groupes et des ateliers thématiques. Les étudiants et les étudiantes devront se préparer pour chacune des séances en effectuant au préalable les lectures obligatoires assignées.

- Méthode d'évaluation :
- Un examen maison de mi-session (30 %) ;
 - Un travail final d'environ 10 pages, sur un sujet choisi par l'étudiant ou l'étudiante (40 %) ;
 - Un exposé oral (20 %) (N.B. le format de l'exposé dépendra du nombre d'étudiants inscrits au cours ; cette évaluation sera supprimée si le nombre d'étudiants est très élevé) ;
 - Une note de participation aux discussions en classe (10 %).

Matériel obligatoire :

Principaux instruments de travail :

Un recueil de textes sera mis à la disposition des étudiants.